

Règlement de co propriété

Par **Chamael**, le **27/02/2014** à **16:57**

Bonjour,

le règlement de co propriété date de janvier 1967;

La co propriété est composé d'un immeuble (avec 3 propriétaires) et d'une maison (je suis la seule propriétaire).

Il y a un jardin devant ma maison, selon le règlement de co propriété ce jardin est une partie commune de l'immeuble.

Est-ce que je peux obtenir, par jugement car les propriétaires de l'immeuble n'acceptent pas, que le jardin soit une partie commune de l'ensemble de la co propriété?

je précise qu'il n'y a pas de syndic, aucune assemblée générale en 10 ans et je n'ai jamais eu de réunion avec les autres propriétaires (eux se sont déjà réunis).

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie.

Cordialement